

ACTUALITÉ

03/02/2016

Le cannabis réduit la mémoire

SANTÉ

Une étude a analysé 3.385 personnes durant 25 ans



S'il réduit les capacités cognitives, le cannabis ne provoque, en revanche, pas de lésions cérébrales en tant que telles.

dr.

Les tests le prouvent, sans équivoque. Les très gros consommateurs peuvent voir leur mémoire à court terme baisser sensiblement.

Une étude publiée ce lundi dans la revue médicale *Jama* établit une relation

entre consommation régulière de cannabis et abaissement des capacités cognitives.

Si la conclusion ne surprend guère, l'étude n'en est pas moins importante, de par son ampleur notamment. Les chercheurs ont, en effet, suivi quelque 3.385 Américains durant 25 ans.

Les scientifiques ont donc séparé ces sujets en deux groupes, selon leur consommation. Dans le premier, les fumeurs réguliers, dans l'autre, ceux qui ne fument pas ou, occasionnellement, fument un joint. L'unité de mesure : l'année cannabique, soit une consommation d'un joint par jour pendant un an, ou un joint tous les deux jours pendant deux ans, et ainsi de suite.

Au terme de ces 25 ans d'étude, les participants se sont vus administrer des tests d'aptitudes cognitives. Si les capacités de concentration ou celle de prendre rapidement une décision ne semblaient pas impactées, la mémoire à court terme était, elle, bien plus basse.

En moyenne, un consommateur avec 5 ans d'années cannabiques au compteur parvenait à retenir 8,5 mots -le test demandait d'en retenir 15 durant 25 minutes- contre 9 mots sur 15 pour les non-fumeurs. La différence ne saute pas aux yeux, en revanche elle s'amplifie de manière linéaire en fonction de l'addiction. Après 25 années de consommation quotidienne le nombre de mots chute donc à 6,5. Mais des taux pareils de consommation restent heureusement assez rares.

« Ces résultats sont logiques », estime Antoine Boucher, chargé de communication de l'ASBL Infor Drogues. Ce qui est démontré, c'est la toxicité de la substance. Et cela va apporter, sans doute, de l'eau au moulin des défenseurs de la prohibition, déplore le responsable. Or il faudrait, en raison de cette toxicité, intensifier les contrôles de l'Etat, comme on le fait pour l'alcool dont la toxicité est, elle aussi, démontrée et autrement plus inquiétante en termes de santé » .

Un discours qui ne passe pas auprès du professeur Paul Verbanck, chef de service de Psychiatrie du CHU Brugmann et spécialiste des assuétudes. *« Toxicité, il y a bien entendu. Mais l'interdiction offre des résultats en termes de santé publique. Quand les USA ont interdit l'alcool, le nombre de décès dus aux cirrhoses a diminué de moitié. Une interdiction du cannabis ou, plus floue comme c'est le cas en Belgique, empêche donc une bonne partie de la population de consommer » .*

DES EFFETS LONGUE DURÉE

Les dernières études tendent à démontrer que le cannabis ne provoque, en revanche, pas de lésions cérébrales en tant que telles. Mais les risques liés à sa consommation n'en sont pas moins pervers. *« L'euphorie disparaît après quelques heures. Mais en cas de grosse consommation, les effets restent bien plus longtemps », explique le professeur. Les molécules se fixent dans les graisses du corps et continuent d'agir sur la motivation, les réflexes et le manque d'énergie des semaines durant. De même, les fonctions mnésiques du cerveau sont en baisse. Après quelques années de sevrage, ces effets disparaissent et le cerveau peut récupérer ses capacités. Mais encore faut-il lui réapprendre à les utiliser à nouveau » .*

ACTUALITÉ

03/02/2016

DANGER

Ados : séquelles irréversibles

TH.CA.

ADOS : SÉQUELLES IRRÉVERSIBLES

Si la consommation de cannabis chez un adulte ne provoque pas de lésions cérébrales, son effet est bien plus délétère chez l'adolescent, dont le cerveau continue sa maturation. Pour un ado qui fume régulièrement, les pertes cognitives peuvent être irréversibles. Or c'est souvent à l'adolescence que l'on fume « son premier joint » et que l'addiction peut s'installer. Selon Eurotox, environ 13,4 % des 15-16 ans reconnaissent avoir fumé du cannabis le mois précédant l'enquête. Environ 28 % des garçons de 17-18 ans étaient dans le même cas.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)